Fiche de données de sécurité Poussière de four à ciment

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit :	Mélange de poussière de four à ciment
Nom chimique :	Ce produit est constitué majoritairement de composés de calcium, de composés de silicate de calcium et d'autres composés de calcium.
Autres moyens d'identification :	PFC, poussière de cheminée, précipitateurs de poussière, dépoussiéreurs à sacs
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : .003 52u0 (n)12.4 (s d)12.4 (éco)12.4 (nJpo)138du	Matériel agricole, amendement du sol, matériel de construction, stabilisation du sol3.7

Numéro de téléphone d'urgence (24 heures) :	**CHEMTREC : (800) 424-9300**

Section 2. Identification des dangers

Une surexposition à la poussière de four de ciment peut provoquer des lésions cutanées ou oculaires graves, potentiellement irréversibles, sous la forme de brûlures chimiques (caustiques) y comp13.7 ( )-1322 reW 13.7 (d)13.7 (e)0.5 (ci)3.7 (m)23.1 (en)13.7 (t)3.3 (ci)31 rg36 568 (t) 91.64c

comme dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange :

SENSIBILISATION CUTANÉE –
CANCÉROGÉNICITÉ
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE) –
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) –
CORROSIÓN / IRRITACIÓN DE LA0 Tc 226 ISA.7 (RRIAlL)2(36)Tj-8.7 (NL3lL)2(Q5)FI R69iESS CIBLU23INS15.7 (U)V(C)-

Élimination :	Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Dangers non classifiés ailleurs :	Aucun n’est connu
Renseignements supplémentaires :	La silice cristalline alvéolaire peut provoquer le cancer. Une inhalation répétée de silice cristalline alvéolaire (quartz) peut provoquer le cancer du poumon selon le CIRC et le NTP ; l'ACGIH indique que c'est un cancérogène suspecté. D'autres formes de silice cristalline alvéolaire (p.ex. la tridymite et la cristobalite) peuvent également être présentes ou se former lors de certains processus industriels.

Section 3. Composition/Informations sur les ingrédients

Substance/mélange :	Mélange
Nom chimique :	Mélange de poussière de four à ciment

Numéro CAS/autres identificateurs

Ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Veiller à ce que la victime se rince soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR sauf sur indication contraire émanant du personnel médical. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion du matériau et si la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Faire boire à la victime entre 60 et 240 ml (2 à 8 onces) d'eau. Arrêter de donner de l'eau à boire si la personne exposée ne se sent pas bien car le vomissement peut être dangereux. En cas de vomissement, maintenir la tête en position basse de façon à ce que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées dans les plus brefs délais par un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et faire immédiatement appel à un médecin. Maintenir les voies aériennes ouvertes.

Principaux symptômes et effets, aigus ou retardés, et effets potentiels aigus retardés sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions oculaires.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion :

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non-intervenant d'urgence :	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Empêcher l'accès au personnel non essentiel et non formé. Ne pas toucher et ne pas marcher sur le produit déversé. Ne pas respirer la poussière. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil

	d'aluminium et d'autres alcalis ou et éléments alcalino-terreux réagiront dans du mortier ou du ciment mouillés, libérant de l'hydrogène gazeux. Le calcaire s'enflamme au contact de la fluorine et est incompatible avec les acides, l'alun, les sels d'ammonium et le magnésium. La silice réagit violemment avec des agents oxydants puissants comme la fluorine, le trifluorure de bore, le trifluorure de chlore, le trifluorure de manganèse et le difluorure d'oxygène, produisant de possibles incendies et/ou explosions. Les silicates se dissolvent rapidement dans l'acide fluorhydrique pour produire le tétrafluorure de silicium, un gaz corrosif
Produits de décompositior dangereux :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

Section 11. Informations toxicologiques

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Transport à l'intérieur de l'entreprise de l'utilisateur : toujours transporter en position verticale dans des conteneurs fermés et sécurisés. Veiller à ce que les personnes assurant le transport du produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC :	Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

États-Unis : Gestion finale des risques TSCA 6 : Ion, chrome (Cr6+)
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : les poussières de fours à ciment sont considérées comme des mélanges statutaires selon la TSCA.
CERCLA : ce produit ne figure pas sur la liste des substances du CERCLA